



**Collectif des Victimes du 5 mai 92**  
**3 rue Jean Casale**  
**20200 BASTIA**

**Bastia, le 17 février 2021**

**Lettre ouverte aux candidats à la présidence de la FFF**

Messieurs les candidats à la présidence de la Fédération Française de Football,

En tant que futur grand représentant du football français, nous nous permettons de vous solliciter concernant notre demande de gel des matchs de football le 5 mai.

Comme vous le savez, le 5 Mai 1992, à quelques minutes du coup d'envoi de la rencontre de demi-finale de la Coupe de France de football devant opposer le Sporting Club de Bastia et l'Olympique de Marseille, s'est produit ce qui demeure, encore aujourd'hui, la plus grande catastrophe que le football et le sport français aient connu.

L'effondrement de la partie haute d'une tribune provisoire édiflée à la hâte dans l'enceinte du stade Armand-Cesari de Furiani (Haute-Corse) provoquait la chute simultanée de plusieurs milliers de personnes dans le vide.

Le bilan sanitaire faisait état dans les mois qui suivaient de 18 morts et de plus de 2300 blessés, chiffres colossaux au regard de la population de la Corse. En impactant directement près d'1/100ème des habitants de l'Île (ce qui aurait représenté plus de 20.000 personnes à Paris intra-muros) ce que l'on a très vite appelé « le drame de Furiani » engendre, encore aujourd'hui, de nombreuses traces, tant physiques que psychologiques, chez plusieurs centaines de personnes, tant en Corse que sur le continent.

Face à l'ampleur de la tragédie qui est présentée, à l'époque, comme « nationale », le Président de la République, François Mitterrand, en visite à Bastia au chevet des victimes, annonce que « plus aucune rencontre officielle ne serait organisée un 5 mai en France ».

La France prend, en cette occasion, conscience de la nécessité de renforcer de manière drastique les règles de sécurité autour des manifestations sportives, ce qui se traduit rapidement par

l'intervention du législateur par le biais de la loi n°92-652 du 13 Juillet 1992 qui vient modifier la loi du 16 juillet 1984 relative à l'« organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ». Un chapitre spécifique à la « sécurité des équipements et des manifestations sportives » intègre dès lors le droit positif, conditionnant l'homologation même des enceintes destinées à recevoir du public. Initialement circonscrite au seul domaine du sport, c'est ensuite toute la réglementation ayant trait à l'accueil du public et aux conditions de sécurité dans les lieux accueillant des spectacles, qui a été réformé, autour de ce qu'on appelle de manière générique, les « normes Furiani ».

De fait, dans les années qui suivent la tragédie, l'engagement présidentiel, qui apparaissait alors naturel, a été globalement respecté par les instances du football.

À partir des années 2000 et sous l'influence du « football business » ou « foot-fric » l'engagement pris de ne plus jouer au football le 5 mai fût bafoué, les intérêts économiques prenant le pas sur le souvenir, le recueillement et le devoir de mémoire.

Ainsi, et malgré les protestations du Collectif des victimes du 5 mai 1992 et de ses soutiens, des rencontres se sont jouées un 5 mai venant acter la « désacralisation » du 5 mai par les instances du football :

- en 2001 : finale de la Coupe de la Ligue Lyon/Monaco,
- en 2002 : match Lyon/Lens où la minute de silence en hommage aux disparus a été sifflée,
- en 2006 : 37ème journée de championnat de Ligue 2,
- en 2007 : 35ème journée de championnat de Ligue 1.

Le 5 Mai 2010, l'Olympique de Marseille a fêté son titre de champion de France devant son public. Ce contraste terrible, entre la joie des supporters olympiens et la détresse des victimes de la catastrophe de Furiani, a constitué une sorte de point de non-retour. (Didier Deschamps, actuel entraîneur de l'équipe de France, alors entraîneur de l'OM et présent à Furiani le 5 mai 1992 avait dit « *qu'il ne pouvait pas réellement fêter ce titre un tel jour...* » Il est d'ailleurs, encore aujourd'hui, partisan d'un gel du 5 mai dans les calendriers du football national).

En effet, comment était-il possible de faire la fête dans les stades à la date du 5 mai ?

Aussi, lorsqu'au printemps 2011 la FFF annonçait que la finale de la Coupe de France 2012, se déroulerait le 5 mai, 20 ans, jour pour jour, après le drame, de nombreuses victimes ont estimé que les limites avaient été dépassées.

Nous avons donc sollicité la Ministre des Sports de l'époque, Chantal Jouanno. Soucieuse de « la mémoire des victimes et du respect dû aux familles », Madame la Ministre prenait attache avec le Président de la FFF afin que la finale de Coupe de France soit reportée.

Alors que la population et les victimes éprouvaient une légitime satisfaction, la Ligue de Football Professionnel décidait unilatéralement de « récupérer » le créneau laissé libre pour y fixer la 36ème journée de championnat de Ligue 1 !

Dans sa réponse, datée du 3 mai 2011, le président Thiriez, bien qu'évoquant « *la forte charge émotionnelle de cet anniversaire* » se bornait pour sa part à préciser avoir « *demandé aux services de la Ligue d'être particulièrement vigilant pour qu'aucun club de football professionnel corse ne soit conduit à évoluer, précisément le 5 mai 2012, date de la célébration de la tragédie* ».

Niant une nouvelle fois le caractère national de la tragédie et la parole des différentes autorités, les instances tendaient donc à faire de la date du 5 mai une affaire « corso-corse ».

À l'automne 2011, un vaste rassemblement s'est opéré autour du Collectif des victimes qui avait pris l'initiative de lancer une pétition. Recueillant rapidement plus de 40.000 signatures émanant de toute la France et du monde sportif, la revendication était aussi portée par l'ensemble de la classe politique insulaire.

Saisi par les 4 députés de la Corse, le nouveau ministre des Sports David Douillet en référé au Président de la République Nicolas Sarkozy, qui faisait part de son soutien à l'initiative en cours. Une rencontre était ensuite organisée le 31 Janvier entre les 4 députés de la Corse, le ministre et les présidents de la FFF et de la LFP. C'est finalement au terme d'une mobilisation sans précédent que la décision était prise de décaler la journée de championnat de L1 prévue le 5 Mai 2012 et ***de ne faire jouer aucun match de compétitions nationales ce jour-là.***

Lors de sa visite à Bastia en Février 2012, le Président de la FFF Noël Le Gräet a ensuite annoncé la création d'un « comité de suivi » sur le sujet. Or, malgré plusieurs mois de travaux, ce comité qui rendra ses conclusions dans le courant de l'automne, ne tiendra visiblement pas compte de la demande des victimes et de leurs nombreux soutiens, à savoir le gel définitif des matchs (sur le modèle de ce qui avait été décidé pour le 5 mai 2012) pour ne proposer de « *ne pas faire évoluer les clubs Corses à cette date* ».

Loin d'être isolé, le Collectif a obtenu le soutien explicite :

- du Président de la République Nicolas Sarkozy en janvier 2012,
- du candidat François Hollande en mars 2012 lors de sa visite à Bastia,
- de deux Ministres des Sports successifs Chantal Jouanno et David Douillet,
- de plusieurs parlementaires,
- d'un nombre conséquent de clubs professionnels français, dont les trois plus populaires (Olympique de Marseille, AS Saint-Etienne, Olympique Lyonnais), mais aussi Montpellier, Valenciennes, Bastia, Ajaccio... et donc l'actuel sélectionneur de l'équipe de France, Didier Deschamps.

Depuis, les membres du Collectif ont rencontré les différents Ministres des Sports : Najat Vallaud-Belkacem, Thierry Braillard, Laura Flessel, Roxana Maracineanu...

Une première avancée notable remonte à des réunions tenues en 2015 sous la présidence de Thierry Braillard et l'obtention de la reconnaissance officielle du drame de Furiani comme catastrophe nationale et du gel des rencontres nationales lorsque que ***le 5 mai est un samedi...***

Cette dernière décision a connu ses limites dès 2019 avec 4 rencontres de L1 programmée le dimanche 5 mai. Dans de nombreux stades, à l'occasion de cette journée, les supporters ont manifesté leur soutien à la demande de gel.

Nous n'avons rien contre le football et nous comprenons parfaitement les impératifs financiers induits par le football moderne. Aussi, nous avons calculé que, d'ici 2040, seulement une demi douzaine de dates pourrait concerner des matches du calendrier professionnel un 5 mai. Au surplus, au vu de l'étalement de chaque journée avec des matches répartis entre le vendredi et le dimanche pour cause de retransmissions par les chaînes de télévision, il ne s'agirait plus de décaler la journée entière, mais seulement les matches concernés par le 5 Mai.

Vous comprenez bien, Messieurs les candidats, qu'il est donc facile et faisable de respecter l'engagement du Président François Mitterrand.

Une nouvelle avancée significative est intervenue le 13 février 2020 avec un projet de loi porté par le député de Haute-Corse Michel Castellani et le groupe Territoires et Libertés précisant dans son unique article : « *Le titre III du livre III du code du sport est complété par un chapitre IV ainsi rédigé :*

#### *CHAPITRE IV*

##### *Dispositions particulières à titre d'hommage*

*« Art. L. 334-1. – En hommage aux victimes du drame national survenu en marge de la rencontre de Coupe de France disputée au stade Armand-Cesari de Furiani le 5 mai 1992, aucune rencontre ou manifestation sportive organisée dans le cadre ou en marge des championnats de France professionnels de football de première et deuxième divisions, de la Coupe de France de football et du Trophée des Champions n'est jouée à la date du 5 mai.*

*Lors de toutes les rencontres ou manifestations sportives entre clubs amateurs et professionnels, à l'exclusion de celles mentionnées à la première phrase du présent alinéa, organisées par la Fédération française de football, une minute de silence est observée. Tous les 5 mai, lors des matchs de football officiels des championnats amateurs, chaque joueur des deux équipes et les membres du corps arbitral portent un brassard noir. »*

Ce texte a d'ailleurs reçu le soutien de députés et ce quelque soit leur appartenance politique majorité ou opposition. Un consensus s'est donc dégagé au sein de la France du football et bien au-delà.

Cette proposition de loi sera, très prochainement, discutée et votée (nous l'espérons) au Sénat ne doit pas, nous semble-t-il, simplement s'imposer aux instances du football. Nous souhaitons, comme depuis le début des échanges avec les différents responsables du football français, que la Fédération Française de Football intègre volontairement cette mesure en l'inscrivant dans ces règlements relatifs aux compétitions nationales.

Nous souhaitons donc que vous vous exprimiez publiquement sur cette demande de gel de matchs le 5 mai dans le cadre de votre campagne à la Présidence de la FFF.

Comme nous l'avons toujours affirmé, se souvenir et commémorer la tragédie de Furiani, ce n'est effectivement pas « fermer les portes et les fenêtres ».

C'est pourquoi, dès le début de nos démarches et notamment dans le cadre du comité de réflexions mis en place par le Président Noël Le Graët, en avril 2012, nous avons émis des propositions de mise en place d'actions permettant d'aller au-delà du slogan « PasDeMatchLe5Mai ».

Ainsi ce comité avait acté, par exemple :

- *de cibler dans les calendriers du foot français (professionnels et amateurs) le 1<sup>er</sup> week-end du mois de mai comme date de commémoration annuelle. Une manifestation serait, tous les ans, organisée dans les ligues et districts pour sensibiliser les plus jeunes aux valeurs du football et du sport en général (le thème retenu serait arrêté par la FFF et la Fondation du Football) et valorisée lors des rencontres des championnats nationaux (professionnels et amateurs) du week-end ciblé.*
- *d'attribuer, tous les ans, une bourse (« labellisée 5 mai 1992 ») à un étudiant chercheur effectuant ses travaux sur un sujet touchant à l'environnement direct du football (sécurité dans les stades, argent et football, sociologie des supporters, paris et football, retombées économiques du football, analyse et comparaison de tragédies ayant un lien avec le football en Europe ou dans le monde...). Cette bourse pourrait être constituée de fonds de la FFF (via la Fondation du foot) complétés par une aide de la Collectivité Territoriale de Corse –CTC- (à solliciter). Un comité de sélection (avec un universitaire de l'Université de Corse, un universitaire de la fac du sport de Marseille, un représentant de la Fondation du foot et un représentant de la CTC) sera chargé d'attribuer cette bourse, ouverte à tout étudiant doctorant.*

Aussi, avait été actée la mise en place d'un atelier-formation destiné aux jeunes des centres de formation et des pôles espoirs de football. Cette action est prête à être dispensée et a d'ailleurs été testée avec des élèves des pôles espoirs foot et judo de Corse.

De plus, nous organisons, depuis maintenant trois ans, dans le cadre des célébrations annuelles de la tragédie, un séminaire portant sur une question touchant à l'environnement du football en présence de spécialistes, d'universitaires et d'acteurs concernés. Nous avons pu discuter et échanger sur les grandes catastrophes du football en Europe ainsi que sur « le supporterisme ».

Enfin, notre Collectif s'associe, tous les ans, à différentes manifestations organisées par des clubs, ou encore la Ligue Corse de Football afin de transmettre et préserver ce souvenir notamment auprès des sportifs plus jeunes.

En conséquence, nous souhaitons recueillir votre position sur ces propositions d'actions.

**Nous ne doutons pas, Messieurs les candidats, que vous serez sensibles à cette lettre ouverte et que vous y apporterez une réponse à travers un engagement clair inscrivant :**

- d'une part, le principe de gel de la date du 5 mai dans les calendriers des compétitions nationales,**
- d'autre part la promotion d'actions initiées par la FFF, au niveau national, avec notre Collectif, autour du devoir de mémoire.**

Bien évidemment, nous restons à votre disposition pour vous accompagner sur ce dossier,

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Messieurs les candidats, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour le Collectif des Victimes du 5 mai 1992,  
la Présidente,

Josepha GUIDICELLI